



Demande d'aide communale à l'achat d'un vélo électrique, d'un vélo cargo, d'un vélo pliant ou à l'électrification d'un vélo musculaire

Preamble

Conformément aux engagements pris dans son **projet Mobilité 2026 tenant compte des enjeux écologiques pour une planète propre**, la Commune de Rochetaillée sur Saône soutient ses habitants dans leur volonté de se déplacer autrement.

Le conseil a validé en juillet et novembre 2020 une aide communale pour l'achat d'un vélo électrique, pliant, ou cargo. La délibération du 10.02.2022 a modifié les critères d'attribution de cette aide, tandis que la délibération votée le 2 février 2023 a élargi cette aide à l'électrification -sous conditions- des vélos musculaires.

Conditions d'octroi

- Cette aide pourra vous être accordée si vous habitez à Rochetaillée sur Saône et que vous êtes âgés de plus de 18 ans. L'aide peut être élargie aux jeunes apprentis de plus de 16 ans, sous conditions listées dans les justificatifs à fournir.
- L'aide cumulée de la Commune et de la Métropole -si cette dernière reconduit ses aides en 2023- ne pourra pas excéder
 - En cas d'achat d'un vélo, la moitié de son prix,
 - En cas d'électrification d'un vélo, le quart du prix d'achat du kit.
- Le vélo, neuf ou d'occasion, ou le kit d'électrification doit être acheté dans un magasin établi dans l'une des communes de la Métropole de Lyon.
- Les demandes, qu'elles concernent l'achat ou l'électrification d'un vélo, sont traitées par ordre d'arrivée des dossiers, dans la limite du budget alloué à cette opération d'aide, soit 4.000,00€ pour l'année 2023. Elles doivent être remises en mairie (ou adressées par mail ou voie postale) durant l'année civile pendant laquelle le vélo a été acheté, ou l'électrification réalisée ; sauf pour les factures établies en décembre et pour lesquelles les demandes peuvent être reçues jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.
- Après vérification par la Commune des justificatifs composant le dossier de demande de l'aide, l'aide communale attribuée est d'un montant maximum de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, de 100 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique d'occasion, de 100€ pour l'électrification d'un vélo.



Le demandeur :

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Année de naissance : _____

Adresse :

N°: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Rue : _____

Code postal : Ville : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

Adresse mail : laurent.mart@gmail.com

Votre situation : Actif - Sans profession - Etudiant - Apprenti - Retraité

Liste des justificatifs à fournir

Pour les dossiers concernant l'achat d'un vélo

1. Justificatif de domicile à Rochetaillée sur Saône de moins de 3 mois
2. Copie d'une pièce d'identité
3. RIB
4. Copie de la facture d'achat d'un vélo neuf homologué ou d'un vélo d'occasion homologué qui doit :
 - être établie à votre nom et à votre adresse
 - être mise par un magasin installé dans l'une des communes de la métropole de Lyon.
5. Pour les demandeurs entre 16 ans révolus et 18 ans, justificatif d'apprentissage (copie du contrat d'apprentissage et attestation de l'employeur de moins de 1 mois) ; ainsi qu'une attestation d'hébergement à Rochetaillée sur Saône, établie par les parents.

Pour les dossiers concernant l'électrification d'un vélo musculaire

1. Justificatif de domicile à Rochetaillée sur Saône de moins de 3 mois
2. Copie d'une pièce d'identité
3. RIB
4. Certificat d'homologation du kit
5. Copie de la facture qui doit :
 - être établie à votre nom et à votre adresse
 - être mise par un magasin installé dans l'une des communes de la métropole de Lyon.
 - Justifier l'achat et l'installation du kit par le même marchand
 - Mentionner la dénomination du kit et indiquer que le kit est conforme à la norme NF EN 15194, soit principalement :
 - Le déclenchement de l'assistance électrique est nécessairement lié au pédalage (pas d'accélérateur pousse)
 - La puissance de l'assistance permet d'atteindre une vitesse qui n'excède pas les 25 km/h
 - La puissance nominale maximale du moteur ne dépasse pas 250 W



Mairie de Rochetaillée sur Saône
Commission Transports

6. Pour les demandeurs entre 16 ans révolus et 18 ans, justificatif d'apprentissage (copie du contrat d'apprentissage et attestation de l'employeur de moins de 1 mois) ; ainsi qu'une attestation d'hébergement à Rochetaillée sur Saône, établie par les parents.

Pour information, tout autre système d'électrification qui permettrait de dépasser les 25 km/h en pédalant, ferait sortir le vélo de la catégorie des Vélos à Assistance électrique avec pour conséquences de le faire entrer dans la catégorie des cyclomoteurs.

Comment adresser votre demande d'aide en Mairie ?

Une fois votre demande complète et les justificatifs réunis, vous pourrez déposer votre dossier en Mairie, ou l'adresser

- par mail à l'adresse Transports@mairie-rochetaillee.fr
- par courrier postal à :
Mairie de Rochetaillée sur Saône- Commission Transports – 50 quai Pierre Dupont
69 270 ROCHETAILLEE sur Saône

Tout dossier incomplet sera retourné.

Cadre réservé à la Mairie, représenté par M. Eric Vergiat, ou par Mme Danièle Clarenne

- Date : _____
- Demande acceptée
- Demande refusée, pour le motif : _____

Les données personnelles que vous fournissez à l'appui des pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide, sont traitées par la Mairie de Rochetaillée sur Saône pour l'octroi d'une aide à l'achat d'un vélo. Ces données sont conservées pendant une durée de 4 ans et sont supprimées au-delà de cette durée. Par ailleurs, les données supplémentaires renseignées par vos soins dans le questionnaire sont facultatives à l'octroi de l'aide sont utilisées à des fins statistiques, après anonymisation, sur les usages de la mobilité. Elles seront conservées pour une durée de 1 an. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez s'il-vous-plait adresser votre demande à : Mairie de Rochetaillée sur Saône- Commission Transports – 50 quai Pierre Dupont 69 270 ROCHETAILLEE sur Saône